



GDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren

CDS Confédération suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé

CDS Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità

Communiqué de presse du 12 mai 2006

La médecine hautement spécialisée en route vers une solution différenciée

La CDS prend acte avec un intérêt particulier du rapport intermédiaire zurichois sur la médecine hautement spécialisée. Des conséquences politiques n'en seront tirées qu'une fois en possession du rapport final.

Le rapport intermédiaire renferme les réponses d'experts internationaux sur des questions générales liées à la médecine hautement spécialisée. Sur certains points, les experts sont largement d'accord entre eux, alors que sur d'autres subsistent des différences. Le rapport intermédiaire fournit de précieuses informations sur les concepts de planification mis en œuvre dans différents pays en médecine de pointe. Des indices utiles peuvent ainsi en être déduits pour la coordination qui s'impose dans notre pays au niveau du processus de concentration.

Il ressort entre autres du rapport intermédiaire que l'attribution des domaines de la médecine hautement spécialisée aux différents centres constitue un processus dynamique et qu'il doit se faire en fonction de la qualité du résultat, une efficience des coûts et de l'aptitude concurrentielle. Puisque le nombre de cas revêt une grande importance en tant que critère de qualité et d'efficience, il est judicieux et nécessaire d'instaurer une concentration des prestations médicales hautement spécialisées. On ne saurait déterminer de manière globale pour l'ensemble de la médecine hautement spécialisée si la concentration doit être répartie sur un, deux ou plusieurs centres, mais il convient de porter un jugement différencié suivant le domaine et la fréquence des maladies ou des traumatismes à traiter. Par ailleurs, il s'agit de prendre en compte et de promouvoir avec force l'échange indispensable entre la clinique et la recherche en matière d'innovations médicales.

La CDS traitera de la médecine hautement spécialisée lors de son assemblée plénière du printemps (18 mai 2006). Seront abordées à cette occasion la poursuite de la révision de la convention intercantonale relative à la coordination et la concentration de la médecine hautement spécialisée (CICCM), commencée l'automne dernier, qui prévoit entre autres une nette séparation des niveaux médical et politique ainsi qu'une pondération des voix lors des décisions politiques. L'assemblée plénière tiendra compte dans ses délibérations des résultats du rapport intermédiaire zurichois. La CDS ne portera toutefois un jugement politique que sur la base du rapport final.

Les récents développements en médecine de pointe laissent apparaître une discussion de plus en plus objective. Le constat semble s'imposer que les solutions sont à rechercher au-delà de modèles par trop simplistes. Ceci ouvre le champ à des propositions différenciées et créatives tenant compte de l'évolution dynamique de la médecine hautement spécialisée et des particularités du système suisse de santé. Dans cet esprit, on attend aussi avec intérêt le rapport sur la médecine hautement spécialisée commandé par les gouvernements cantonaux de Bâle-Ville et Berne. L'assemblée plénière de la CDS proposera d'instituer un groupe de travail qui s'attachera à poursuivre sans délai la révision de la CICCM tout en prenant en compte à bon escient les conclusions qui auront été tirées des différents rapports et expertises.

Personnes de contact:

Conseiller d'Etat Dr Markus Dürri, président de la CDS (tél. 041 228 60 81),

Cornelia Oertle Bürki, secrétaire centrale suppléante de la CDS (tél. 031 356 20 20)

Dr Markus Trutmann, collaborateur scientifique de la CDS (tél. 078 836 09 10).

■